



Madame, Monsieur,

L'ensemble du personnel de l'école est heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre établissement. La rentrée est fixée au **lundi 25 août**.

Les cours débutent à 8h45 et se terminent à 15h00, le mercredi à 12h20.

Avant 8h30, les élèves sont admis au local garderie (apd 8h30 les élèves de maternelles sont accueillis à la grille du côté des trois tilleuls).

La garderie est ouverte dès 7h le matin et jusqu'à 18h00 le soir, 17h30 le mercredi. Celle-ci est payante.

Le prix est fixé par le conseil communal (voir le règlement sur le site de l'école).

A 8h45 les portes de l'école sont fermées et les élèves ne sont plus acceptés au cours sauf motif exceptionnel à justifier au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est interdit à toute personne non munie d'une autorisation.

Le site internet

Afin de diminuer les frais de copies, vous trouverez toutes les informations utiles (règlements, projets, sorties scolaires,..) sur le site internet de l'école : www.ecole3tilleuls.be.

Les frais scolaires

Votre enfant reçoit le matériel nécessaire aux apprentissages. Toutefois, certains frais sont à votre charge (visites extérieures, théâtre,...). Une estimation de ces frais, pour l'année scolaire, vous est communiquée dans le journal de classe.

Les **repas complets reprennent dès le lundi 1er septembre**. Merci de prévoir des tartines pour la semaine de la rentrée. Le menu du mois se trouve sur le site de l'école.

Les montants réellement engagés seront facturés mensuellement (repas, garderie,...). Je vous remercie d'acquitter ces factures par virement bancaire uniquement et en utilisant la communication adéquate.

Le retard dans le paiement des factures engendre automatiquement des frais de rappel et de mise en demeure.

Les activités parascolaires

Les informations complémentaires sont reprises sur le site internet. Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 8 septembre via le site et les activités commenceront le lundi 15 septembre.

Les photos scolaires

Le vendredi 24 avril 2026.

L'association des parents

L'association des parents est un acteur privilégié au sein de l'école. Elle intervient financièrement, pour vos enfants, dans certaines activités de l'école. Cette association est ouverte à tous les parents de l'école. Un courrier spécifique vous parviendra prochainement.

Merci de vous impliquer lors de leurs activités.

Réunion des parents

Des réunions des parents par classe se tiendront dans le courant de la 1ère semaine de septembre.

Dates de réunion des parents :

- Lundi 1/09 : M2 : 18h-19h – P6 : 18h30-19h30
- Mardi 2/09 : P4 : 18h-19h – P2 : 18h30-19h30 - P5 : 19h-20h
- Jeudi 4/9 : P1 : 18h-19h – P3 : 18h-19h – M3 : 18h-19h – M1 : 18h30-19h30

Votre enfant recevra son premier bulletin le jeudi 27 novembre (Une réunion des parents se tiendra sur rendez-vous).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

La Directrice,

Nathalie Vraux